



LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 MAI 2026

Consultable à la mairie de COIMÈRES - 1, Place Jean Jacques Lafon – 33210 COIMÈRES
ainsi que sur le site Internet de la commune
conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 15

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 14

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Coimères pour une réunion ordinaire, sous la présidence de M. Christian DECOUCHE, Maire.

Date de convocation : 7 mai 2026

Etaient présents : Mmes CORRADI Sandrine, DELAS Patricia, DELAUNOIS Sophie (a rejoint l'assemblée à 18h51), DUFRESNE Sandra, EPARVIER Nicole, MAURIAC Coralie, MONNIER Evelyne, MM. ATTIMONT Herman, DECOUCHE Christian, DOUCET Philippe, LARROZE Alain, MAURIAC Régis, MULLER Tony, OEHMICHEN Cédric

Absents : M. MENDY Jean

Secrétaire de séance : M. MAURIAC Régis

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

N° délibération	Intitulé des délibérations	Résultat des votes
	Approbation du PV du conseil municipal du 20 mars 2026	à l'unanimité
2026-030	Régie de recettes : Modification tarifs pour le repas du 13 juillet	à l'unanimité
2026-031	Subvention exceptionnelle à l'association LIGAMS au titre de la PASSEM 2026	à l'unanimité
2026-032	Révision des loyers	à la majorité
2026-033	Redevance d'occupation du domaine public – opérateurs télécom	à l'unanimité
<i>Mme DELAUNOIS rejoint l'assemblée</i>		
2026-034	Approbation du rapport du 10 février 2026 de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et montant de l'attribution de compensation.	à l'unanimité
2026-035	Avis sur la modification des statuts du SMAHBB	à la majorité
2026-036	Désignation des représentants siégeant auprès de l'assemblée générale technique départementale « Gironde Ressources »	à l'unanimité
2026-037	Création de la commission n°6 "Tranquillité publique" et désignation des membres	à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Fait à Coimères, le 13 mai 2026
Le Maire,
Christian DECOUCHE